

*Rediffusion des débats*

représentants élus au travail. Il faut aussi manifestement améliorer la télédiffusion des travaux de la Chambre des communes, sur tout si—et je le dis à mes collègues—nous devons maintenant avoir un auditoire plus vaste.

Un de mes vieux amis et l'un des vôtres, monsieur le Président, est M. John Warren, l'animateur de l'émission au réseau anglais.

[Français]

Je m'excuse, je n'ai jamais rencontré le maître de cérémonie du service francophone de Radio-Canada, M. Gilles de Lalonde, mais, au nom de tous les Canadiens français, monsieur le Président, je voudrais offrir mes félicitations à M. de Lalonde pour ses commentaires et sa communication avec les téléspectateurs du service.

[Traduction]

Ces deux personnes m'ont directement et indirectement signalé que Radio-Canada recevait chaque semaine une bonne centaine de lettres concernant ce service parlementaire. Certaines lui viennent notamment du Franklin College, de Franklin, en Indiana; d'Albany, dans l'État de New York; de Portland, en Oregon; de la Sir Thomas Moore Comprehensive School, de Hamilton; de l'Université de la Saskatchewan et de douzaines d'autres endroits, et toutes renferment des demandes de renseignements prouvant l'intérêt que suscite internationalement notre service parlementaire en tant qu'outil didactique. Autrement dit, nous sommes en ce moment plutôt populaires et nettement en demande dans tout le Canada et au-delà de nos frontières.

Je dois dire que, même si j'ai la plus vive admiration pour le réseau parlementaire de la télévision de Radio-Canada et que j'ai confiance en ce service, je souhaiterais personnellement que le service de la Chambre des communes soit élargi, mais je vous avertis, monsieur le Président, et j'avertis ceux qui sont à l'écoute que je n'ai nul pouvoir, en tant que député ou secrétaire parlementaire, de prendre moi-même des mesures ou de faire des recommandations. Ce qui me semble utile dans le débat qu'a soulevé le député de Glengarry-Prescott-Russell, c'est qu'il contribue à porter publiquement cette question à l'attention de la Société Radio-Canada et aux autres membres de l'appareil gouvernemental en vue d'exploiter pleinement cet instrument de diffusion unique. Ce potentiel énorme, cette connaissance croissante du Parlement par des téléspectateurs de tout le pays font, à mon avis, qu'il est urgent de trouver le moyen d'utiliser à fond le temps d'antenne du service parlementaire.

J'hésite quelque peu à appuyer sans réserve la motion à l'étude aujourd'hui. Je le répète, et d'autres députés l'ont dit également, l'idée de rapprocher les gens du Parlement au moyen de la télévision se défend bien. Nous avons débattu à maintes occasions, tant en comité qu'à la Chambre, diverses manières de la mettre en pratique. Au moment où le comité chargé de cette question s'interrogeait sur la diffusion des délibérations de la Chambre, la grande question était de savoir comment mettre le principe en pratique. La motion d'aujourd'hui soulève une question du même ordre.

Maintenant que ce service existe et qu'on semble généralement d'accord à la Chambre sur la nécessité de l'améliorer, quel est le meilleur moyen de mieux faire connaître les mécanismes et les traditions parlementaires grâce à notre service de diffusion?

Vous n'ignorez pas, monsieur le Président, qu'il y a eu ces dernières années de nombreuses propositions visant à améliorer la télédiffusion de nos travaux. Beaucoup d'entre elles consistent à élargir les services offerts par la Chambre, pour transmettre notamment de façon régulière à Radio-Canada et aux autres diffuseurs les délibérations des comités permanents. Le gouvernement est en faveur de certaines recommandations majeures du comité spécial sur la réforme de la Chambre des communes en ce qui concerne la télédiffusion des travaux des comités, et il doit consulter les partis d'opposition afin d'obtenir leur accord sur la mise en œuvre de ce projet.

Le comité spécial en a conclu, plus particulièrement, que la Chambre:

Devra utiliser davantage le réseau de télévision parlementaire.

Le gouvernement accepte le principe de cette recommandation et le leader à la Chambre du gouvernement, le député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn), a déclaré à la Chambre qu'il consulterait tout les partis au sujet de la mise en application. Pour sa part, Radio-Canada a confirmé qu'elle s'intéressait à améliorer son réseau de diffusion de la télévision parlementaire.

Selon mes sources au sein de la société, Radio-Canada recevrait tellement de courrier demandant des brochures sur le système parlementaire qu'elle a épuisé son stock. Il paraît qu'elle demanderait gentiment à ses spectateurs de limiter leurs demandes de brochures.

Rien n'est encore définitif. Au cours des futures entretiens, on avancera certainement bien d'autres suggestions. C'est pourquoi je félicite le député d'avoir pris l'initiative d'aborder cette question à la Chambre. Il est raisonnable de penser que l'expansion de la diffusion des délibérations de la Chambre des communes, par Radio-Canada ou par d'autres, n'est pas très éloignée.

La motion, monsieur le Président, ne reconnaît pas la présidence comme l'autorité responsable en matière de transmission des délibérations. Comme nous le savons tous, toute modification est du ressort du Président. Pourtant, la motion ne mentionne pas explicitement votre rôle.

Même si l'utilisation que fait Radio-Canada du programme de la Chambre est sa seule responsabilité, j'estime que c'est vous, ou du moins le comité de la radiotélédiffusion, qui devriez présenter à Radio-Canada des propositions sur la façon de modifier la distribution, par la société d'État, des délibérations de la Chambre. La motion sous-entend peut-être ce rôle, mais elle ne le mentionne pas expressément. C'est pour cela que j'hésite à l'appuyer.

Si nous croyons à l'indépendance de Radio-Canada, ce n'est pas ainsi, je pense, qu'il faudrait intervenir pour dire à la société comment utiliser ce service. Il nous appartient, monsieur le Président, après consultation, de voir si c'est possible.